RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
ASSEMBLÉE NATIONALE

Jean Jacques MAMBA
Député National MLC
LUKUNGA

N/REF : QE004/AN/HM

Kinshasa, le 17 Février 2020

ASSEMBLEE NATIONALE
CABINET DU PRESIDENT
SECRETARIAT
N° d'Enreg. 1063
Exp. 17 FEB 2020
Heure 16h50
Signature

A
Monsieur **BENJAMIN WENGA BASUBI**

Directeur Général de l'Office des Voiries et Drainage

Kinshasa/Gombe

Concerne : Questions écrites

Monsieur le Directeur Général,

Conformément aux dispositions des articles 138 de la constitution,168, 169,170 et 179 de notre règlement intérieur, je viens respectueusement par ces questions écrites solliciter des informations précises concernant les services publics que vous gérez

Dans les faits vous avez conclu, en date du 22 avril 2019, un marché de gré à gré de **66.000.000 USD** (soixante-six millions de dollars américains) avec la société **SOCOC** pour la construction de 30 KM de routes dont 10 KM à Goma et 20 Km à BUKAVU.

Au-delà du coût allégué de construction qui dépasse largement la norme (1.000.000 USD / Km), nos enquêtes préliminaires nous permettent d'affirmer qu'à BUKAVU notamment, ces routes n'ont pas encore vu le jour, mais pire encore, la **SOCOC** s'est engagée à préfinancer les travaux alors que finalement il s'est agi d'un montage financier hasardeux impliquant le **FONER** et la **Trust Merchant Bank** avec des traites mensuelles de **2.500.000 USD** (deux millions cinq cent mille) dont certaines sont déjà échues et payées par le **FONER**.

De ce qui précède et pour éclairer la lanterne de l'Assemblée Nationale, je vous pose les quelques questions suivantes :

| +243828911110
| +32488971327
| @gsrail
| mambaj@gmail.com

1. Pourriez-vous nous fournir le dossier sur la base duquel la **SOCOC** a obtenu ce marché de gré à gré (contrat et éléments fondamentaux à la base de la procédure) ?

2. Pour quelle raison avez-vous sous-traité, sans appel d'offre, la construction de ces routes, dès lors que la **SOCOC** ne possède pas d'engins de construction et qu'elle sous-traite elle-même auprès de la société **TRABEMCO** spécialisée dans ce type d'ouvrage ?

3. Pourriez-vous nous fournir le dossier technique de ce contrat entendu que les montants y mentionnés devraient correspondre aux normes de construction des autres projets que vous pilotez ?

Espérant que pour l'heure, vous avez saisi le sens de ma démarche, je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération.

JEAN JACQUES MAMBA
DÉPUTE NATIONAL

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO * ASSEMBLÉE NATIONALE * JEAN JACQUES MAMBA DÉPUTÉ NATIONAL LUKUNGA

+243828911110
mambaj@gmail.com
@jean jacques mamba

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
ASSEMBLÉE NATIONALE

Jean Jacques MAMBA
Député National MLC
LUKUNGA

N/REF : QE005/AN/HM

Kinshasa, le 17 Février 2020

ASSEMBLEE NATIONALE
CABINET DU PRESIDENT
SECRETARIAT
N° d'Enreg. 1064
Exp. 17 FEB 2020
Heure 16h00min
Signature

A
Monsieur **FULGENCE BAMAROS**
Directeur Général du fonds National d'entretien Routier
Kinshasa/Gombe

Monsieur le Directeur Général,

Conformément aux dispositions des articles 138 de la constitution,168, 169,170 et 179 de notre règlement intérieur, je viens respectueusement par ces questions écrites solliciter des informations précises concernant les services publics que vous gérez.

En effet, les informations collectées dans le cadre d'une enquête préliminaire indiquent que le **FONER** rembourse, mensuellement, par traites, à la **Trust Merchant** Bank, un montant de **2.500.000 USD** (deux millions cinq cent mille) résultant d'un montage financier hasardeux entre la compagnie **SOCOC** et **l'OVD**, du 22 Avril 2019.

L'ambiguïté de ce montage financier m'invite à vous questionner pour plus de précisions :

1.Conformement au décret n° 08/27 du 24 décembre 2008 portant création et statut du FONER en son article 4 ,le financement des opérations de constructions et de réhabilitation des routes est exclu du champs d'intervention de ce dernier. Pourriez-vous nous expliquer sur quelle base légale vous vous êtes engagés avec la Trust Merchant Bank pour le financement de la SOCOC ?

2.Pourriez-vous nous fournir une copie du contrat de prêt des **66.000.000 USD** (soixante-six millions de dollars américains) conclu entre le FONER que vous représentez et la Trust Merchant Bank ?

Espérant pour l'heure que vous avez saisi le sens de ma démarche, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération.

JEAN JACQUES MAMBA

DEPUTE NATIONAL

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO * ASSEMBLÉE NATIONALE * JEAN JACQUES MAMBA DÉPUTÉ NATIONAL LUKUNGA

| +243828911110
| +32488971327
| @gsrail
| mambaj@gmail.com

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
ASSEMBLÉE NATIONALE

Jean Jacques MAMBA
Député National MLC
LUKUNGA

N/REF : QE002/AN/HM

ASSEMBLEE NATIONALE
CABINET DU PRESIDENT
SECRETARIAT
N° d'Enreg. 1066
Exp. 17 FEB 2020
Heure
Signature

Kinshasa, le 17 Février 2020

A
Monsieur le Directeur Général du
Contrôle des Marchés Publics
Kinshasa/Gombe

Concerne : Questions écrites

Monsieur le Directeur Général

Conformément aux dispositions des articles 138 de la constitution,168, 169,170 et 179 de notre règlement intérieur, je viens respectueusement par ces questions écrites solliciter des informations précises concernant les services publics que vous gérez.

Dans les faits, le programme des 100 jours du chef de l'État nous indique que la société **SAMIBO SARL(U) créée en août 2018** et la société **HUSMAL (SARL) créée en Avril 2019,** toutes deux propriétés d'un sujet libanais, **SAMIH HOUBALLA JAMMAL,** non autrement identifié, ont gagné quelques mois après leur création, des marchés publics (gré à gré) d'une valeur totale de **171.000.000 USD (cent septante et un millions de dollars américains)** pour la construction de 4500 logements sociaux divers dans les villes et provinces : KINSHASA, KONGO CENTRAL, BUKAVU, MBUJI MAYI et KANANGA. En sus, la SOCOC, non identifiée au guichet unique de création d'entreprises et prétendument propriété de monsieur BISHEKWA VANNY, a gagné un marché public de gré à gré de 66.000.000 USD (soixante-six millions de dollars américains) pour la construction de 30 km de route dont 10 km à Goma et 20 km à Bukavu

Des enquêtes préliminaires nous ont permis de constater que ces logements et ces routes dans l'ensemble n'ont pas vu le jour et à propos, nous avons trois questions concernant les services que vous gérez :

| +243828911110
| +32488971327
| @gsrail
| mambaj@gmail.com

- Pouvez-vous nous confirmer que vous avez reçu des demandes d'avis de non objection motivées (procès-verbal d'attribution provisoire) pour les marchés susmentionnés et nous en fournir les copies le cas échéant ?

- Si vous avez approuvé la démarche Conformément à l'article 41 de la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative à la passation des marchés publics, pouvez-vous nous fournir les justificatifs (copie des dossiers) ayant conduit vos services à autoriser la procédure de gré à gré ?

- Pourriez-vous nous fournir les copies des contrats d'exécution tel que stipulé à l'article 47 de la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics ?

Espérant que pour l'heure, vous avez saisi le sens de ma démarche, je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur général du contrôle des marches publics, l'expression de ma considération.

JEAN JACQUES MAMBA
DÉPUTE NATIONAL

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
JEAN JACQUES MAMBA
DÉPUTÉ NATIONAL
LUKUNGA
ASSEMBLÉE NATIONALE

+243828911110
mambaj@gmail.com
@jean jacques mamba

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
ASSEMBLÉE NATIONALE

Jean Jacques MAMBA
Député National MLC
LUKUNGA

ASSEMBLEE NATIONALE
CABINET DU PRESIDENT
SECRETARIAT
N° d'Entrée 1065
Exp 17 FEB 2020
Heure 16h00
Signature

N/REF : QE001/AN/HM

Kinshasa, le 17 Février 2020

A
Monsieur le Ministre des finances
Kinshasa/Gombe

Concerne : Questions écrites

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions des articles 138 de la constitution,168, 169,170 et 179 de notre règlement intérieur, je viens respectueusement par ces questions écrites solliciter des informations précises concernant les services publics que vous gérez

Dans les faits, le programme des 100 jours du chef de l'État nous indique que la société **SAMIBO SARL(U) créée en août 2018** et la société **HUSMAL (SARL) créée en Avril 2019,** toutes deux propriétés d'un sujet libanais, **SAMIH HOUBALLA JAMMAL,** non autrement identifié, ont gagné quelques mois après leur création, des marchés publics (gré à gré) d'une valeur totale de **171.000.000 USD (cent septante et un millions de dollars américains)** pour la construction de 4500 logements sociaux divers dans les villes et provinces : KINSHASA, KONGO CENTRAL, BUKAVU, MBUJI MAYI et KANANGA.

Des enquêtes préliminaires nous ont permis de constater que ces logements dans l'ensemble n'ont pas vu le jour et à propos, nous avons quatre questions concernant les services que vous gérez :

- Quel est, à ce jour, dans vos livres, le niveau des décaissements (en chiffres précis) de ces projets ?
- Si des montants ont été décaissés, pourrions-nous savoir si la chaîne des dépenses a été respectée ?

| +243828911110
| +32488971327
| @gsrail
| mambaj@gmail.com

- Si ce n'est pas le cas et que vos services ont décaissé des fonds en procédure d'urgence, qu'est ce qui, légalement, justifierait une telle procédure considérant la nature des ouvrages ?

- Pourriez-vous préciser, s'il y a eu décaissement, la nature des paiements : espèce, virement ou chèque ainsi que tous les détails y afférents ?

- Pourriez-vous nous fournir les copies **des garanties de restitution d'avance** présentées par les attributaires conformément aux articles 53, 70 et 71 de la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics

Espérant que pour l'heure, vous avez saisi le sens de ma démarche, je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre des finances, l'expression de ma considération.

JEAN JACQUES MAMBA
DÉPUTE NATIONAL

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
JEAN JACQUES MAMBA
DÉPUTÉ NATIONAL
LUKUNGA
ASSEMBLÉE NATIONALE

+243828911110
mambaj@gmail.com
@jean jacques mamba